



ARRÊTÉ n°2018-44-DAGAP

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE ET DE LA SECTION DE VOTE POUR LE SCRUTIN DU 11 DÉCEMBRE 2018 RELATIF AU RENOUELEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL D'UFR SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

UNIVERSITÉ D'AVIGNON
ET DES PAYS DE VAUCLUSE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
74 RUE LOUIS PASTEUR
84029 AVIGNON CEDEX 1
WWW.UNIV-AVIGNON.FR

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté n° 2018-30-DAGAP du 26 octobre 2018 portant organisation de l'élection pour le renouvellement des représentants des usagers au conseil d'UFR STS,
- Vu l'arrêté n°2018-36-DAGAP du 15 novembre 2018 modifiant le calendrier des opérations électorales des scrutins du 11 décembre 2018 relatifs au renouvellement des représentants des personnels et des usagers aux conseils des UFR ALL, SHS et STS,
- Vu l'absence de proposition d'assesseurs de la part de la liste candidate en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 30 novembre 2018.

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément aux dispositions prévues à l'article 12 de l'arrêté n°2018-30-DAGAP du 26 octobre 2018 susvisé, le bureau de vote et la section de vote sont composés comme suit :

1) Bureau de vote (site Agroparc)

Président : Christophe EMBLANCH, Doyen de l'UFR-ip STS

Assesseurs : Catherine BONANSERA
Florence LEAUTIER

2) Section de vote (site centre-ville)

Présidente : Françoise ARFELLI, responsable administrative de l'UFR-ip STS

Assesseurs : Karine OLIVIER
Natacha BENALI

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié selon les modalités prévues à l'article 22 de l'arrêté n°2018-30-DAGAP du 26 octobre 2018 susvisé.

Article 2 : Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 5 décembre 2018

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Fathie BOUBERTEKH